

RCS : BEZIERS Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01048 Numéro SIREN : 798 239 950 Nom ou dénomination : A2E

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2019 sous le numéro de dépôt 4316

A2E

le 15 MAI 2019

Société par actions simplifiée

au capital de 20 000 euros Sous le n°

A4316

Siège social : 16 Ancien chemin de Vendres,

34710 LESPIGNAN

798 239 950 RCS BEZIERS

DECISIONS UNANINES DES ASSOCIES

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Louisette THEILLET,

Titulaire de 1999 actions de catégorie A en pleine propriété,

Monsieur Laurent THEILLET,

Titulaire de 1 action de catégorie B en pleine propriété,

Détenant ensemble 2000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée A2E désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A2E et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 26 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'un Directeur Général,
- Rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée avec un effet rétroactif au 2 janvier 2017 :

Monsieur Laurent THEILLET,

Né le 2 janvier 1974 à BOULOGNE-BILLANCOURT (92)

De nationalité française

Demeurant à 16 Ancien chemin de Vendres 34760 LESPIGNAN

CT a

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Laurent THEILLET, disposera des mêmes pouvoirs de représentation de la société que le Président vis-à-vis des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Laurent THEILLET, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés décide que Monsieur Laurent THEILLET ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

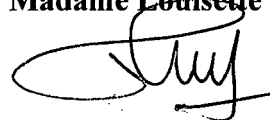
Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à LESPIGNAN,
Le 18 mars 2019

Pour les Associés
Monsieur Laurent THEILLET



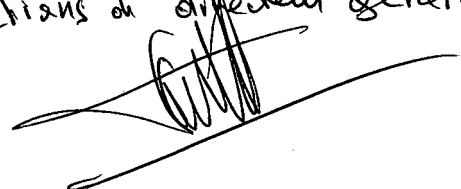
Madame Louise THEILLET



Pour le Directeur Général
Monsieur Laurent THEILLET

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

*Bon pour acceptation des
fonctions de directeur general*



LT ut